



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/L.4/Add.35
18 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : ÉVALUATION [Point 4 b)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur
l'évaluation approfondie des activités statistiques

1. À ses 2e et 3e séances, les 9 et 10 juin 1997, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie des activités statistiques, transmis sous couvert d'une note du Secrétaire général dans laquelle celui-ci déclarait qu'il approuvait les recommandations formulées par le Bureau (E/AC.51/1997/2).

Débat

2. La plupart des délégations ont trouvé les recommandations valables et ont approuvé l'accent mis sur l'évaluation des besoins des utilisateurs et la prestation de services. Plusieurs délégations ont pris note des aspects relatifs à l'utilisation des ressources dans les conclusions du rapport, et notamment du fait que l'essentiel des activités et ressources du programme était consacré à la production de publications (par. 83), et que le développement du Système de gestion des informations économiques et sociales de l'ONU (UNESIS) nécessitait une redéfinition des tâches, de nouveaux personnels dotés de compétences différentes, l'acquisition de la technologie et le perfectionnement du personnel (par. 43). La plupart des délégations ont approuvé la nécessité de rationaliser la production de publications statistiques. Toutefois, le processus de rationalisation devrait être progressif, tenir dûment compte des besoins et de la situation des pays en développement, lesquels devraient continuer de recevoir gratuitement les publications sur support papier jusqu'à ce qu'ils aient accès aux nouvelles techniques. Plusieurs délégations ont souligné que la rentabilité commerciale pouvait ne pas coïncider avec l'intérêt

que présentait une publication pour les États Membres, surtout lorsqu'il s'agissait de publications méthodologiques ou techniques. Plusieurs délégations ont fait observer que les capacités techniques étaient très inégalement réparties entre les États Membres. Certaines délégations ont demandé qu'il soit tenu compte des points forts et des contributions du programme de statistique lors du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies et de la restructuration des secteurs économique et social du Secrétariat.

Conclusions et recommandations

3. Le Comité a félicité le Bureau pour son examen approfondi du programme et a reconnu avec lui que le programme de statistique était un exemple de ce que l'Organisation des Nations Unies faisait bien et du type d'activités répondant à d'importants besoins des États.

4. Le Comité a souscrit aux recommandations formulées par le Bureau, sous réserve que le Directeur de la Division de statistique du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat présente un plan et un calendrier de mise en oeuvre de ces recommandations à la réunion de 1998 du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination de la Commission de statistique. En approuvant ces recommandations, le Comité comptait également que l'Organisation des Nations Unies continuerait de faire paraître un certain nombre de publications pour assurer la diffusion d'informations et pour d'autres raisons non commerciales.

5. Le Comité a estimé que, pour mettre en oeuvre la stratégie proposée dans le rapport, y compris en ce qui concerne le développement d'UNESIS, le Département devrait renforcer les compétences et la technologie, et continuer de fournir une assistance technique pour améliorer l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies de l'information.
